



ASSOCIATION FRANÇAISE DES PROFESSEURS DE CHINOIS

pour la promotion de la langue et de la culture chinoises

190-198 avenue de France, 75244 Paris cedex 13 FRANCE répondeur-fax : (33) 01 4565 0965

<http://www.afpc.asso.fr>

Paris, le 16 novembre 2013

CONCOURS SCOLAIRE NATIONAL « MA REGION / MA VILLE ET LA CHINE » 1964-2014, 50 ANS DE RELATIONS DIPLOMATIQUES FRANCO-CHINOISES

1 – Cadre général

Dans le cadre des célébrations du cinquantenaire des relations diplomatiques franco-chinoises programmées par les autorités des deux pays, un concours scolaire national « *Ma région / ma ville et la Chine* », destiné aux lycéens sinisants de l'ensemble de la France, est organisé à l'initiative de l'Association française des professeurs de chinois, l'association France Chine Asie Education, sous l'égide de l'inspection générale de chinois, en collaboration avec l'Association française des régions, l'ambassade de Chine en France et avec le soutien du Hanban.

Cette initiative vise à sensibiliser les lycéens étudiant la langue chinoise, ainsi que les professeurs, à la richesse et à la diversité de la coopération décentralisée franco-chinoise conduite par leur région ou municipalité de résidence, et à l'intérêt qu'elle représente en terme de mobilité et d'ouverture internationale, ainsi que d'orientation professionnelle en direction du monde chinois.

Ce concours entend également contribuer au dynamisme du volet « enseignement secondaire » de l'action extérieure des collectivités territoriales, et à mettre cette dernière en valeur, à titre de reconnaissance pour l'aide qu'elle consent depuis de nombreuses années aux partenariats entre établissements secondaires des deux pays.

2 – Règlement du concours

Thème

Le concours propose aux participants la réalisation individuelle d'un reportage/article sur **les relations de leur région ou de ville avec la Chine (historique, finalités, exemples concrets...)** ou de l'un de ses aspects jugé significatif.

Elèves concernés

Le concours s'adresse exclusivement aux lycéens, de la seconde à la terminale, des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel publics et privés, ainsi qu'aux élèves de BTS.

En cas d'obtention des prix permettant la participation au séjour linguistique en Chine de deux semaines, seuls les lauréats entre 14 et 18 ans seront autorisés à y participer, sauf accord dérogatoire de la partie chinoise.

Réalisation

Le projet consistera en la réalisation d'un reportage/article (texte & iconographie), dont le format PDF (texte & iconographie) est limité à 5 pages maximum.

Ces reportages/articles sont destinés à être publiés dans les magazines distribués par les villes ou les régions qui le souhaitent et autres médias français et chinois intéressés (revue « Planète chinois » etc.).

Les reportages/articles seront sélectionnés en fonction de la qualité de l'information, de la réflexion et de l'écriture, par un jury national.

Le jury national sera ainsi composé :

- Haut représentant des collectivités territoriales ;
- Ambassadeur de Chine en France ;
- Inspecteur général de chinois ;
- Présidents des associations organisatrices
- Inspecteur pédagogique régional de chinois

Ce jury organisera lui-même les modalités d'évaluation des productions reçues. Ses décisions seront souveraines.

Prix

25 places de stage linguistique en Chine (une dizaine de jours), avec accompagnateurs – transport aérien et frais de visa à la charge des lauréats -.

Important

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite d'un évènement de force majeure, les prix devaient être reportés ou annulés.

Calendrier

15 décembre 2013 remise du reportage/article au professeur de chinois. Celui-ci le transmet à son inspection pédagogique régionale.

Décembre 2013 : *le jury national sélectionne les réalisations primées*

Janvier 2014 : *cérémonie de remise des prix*